AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-75 028888

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 31 - AVRIL 1975

/ MAIS /

/ DESHERBAGE /

Dans des exploitations où le maïs entre dans un assolement céréalier et où il est en général suivi d'un blé, on a remarqué, sur ce dernier, depuis 2 à 3 ans, des accidents plus ou moins accusés provoqués par la persistance des herbicides à base de triazines (simazine, atrazine). La sécheresse persistante enregistrée dans la région depuis l'automne 1971 en est sans doute la cause principale et le retour à des pluviosités plus importantes ramènera une situation normale.

Toutefois la tendance actuelle pouvant persister, il est bon de rappeler quelques notions qu'on a tendance à oublier.

1) simazine et atrazine ont été homologuées à des doses élevées de matière active (2500 g/ha) pour être utilisées dans des zones à forte teneur en matière organique où les graminées estivales (Panics, sétaires, digitaires) posent des problèmes et où le maïs se succède à lui-même et est en général irrigué.

2) L'utilisation de la simazine est déconseillée pour le desherbage d'un maïs qui sera suivi d'une autre culture, blé en particulier. Cet herbicide est pratiquement insoluble et n'est donc guère détruit que par les microorganismes du sol et la richesse de celui-ci en matière organique, avec un bon rapport C/N, favorisera son élimination. Les associations contenant de la simazine sont à écarter pour la même raison. Par contre l'atrazine seule, plus soluble peut être utilisée.

3) En conséquence, dans le cas qui nous préoccupe, il convient de n'utiliser que l'atrazine et à des doses inférieures à la dose homologuée, de l'ordre de 1000 à 1500 g de M.A./Ha. Ces quantités conviennent en général parfaitement au but recherché dans la plupart des conditions. De plus, l'atrazine qui agit mieux si elle est incorporée avant semis, peut l'être bien avant celui-ci, dès la préparation du sol, en Mars par exemple. L'effet herbicide sera identique et la persistance réduite d'autant.

On trouve actuellement dans le commerce de nombreuses spécialités à base d'atrazine. Leur teneur en matière active est variable et il conviendra d'y faire attention, afin de ne pas augmenter les quantités apportées à l'hectare.

Pour pallier les inconvénients cités ci-dessus, on a associé l'atrazine à d'autres herbicides ne présentant pas une persistance aussi longue. Apportant en général, aux doses recommandées, 1.000 g/ha d'atrazine, ces associations nouvelles peuvent être utilisées en toutes conditions. Elles sont constituées de :

cyanazine + atrazine : Bellater, Primagarde (Agrishell, Procida, Ciba-Geigy)

mététilachlore + atrazine : Primextra (Ciba-Geigy)

pénoxyn + atrazine : Tazastomp (Procida) Atrastomp (La Quinoléine)

P. 185

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Par ailleurs, l'alachlore (Lasso de Pepro) et le butylate (Sutan de Procida) en mélange avec 1000 g/ha d'atrazine peuvent être utilisés dans les mêmes conditions.

Enfin, l'eptam (Eradicane de La Quinoléine) mélangé lui aussi à de l'atrazine est intéressant en cas de sols humifères, en présence de graminées estivales et, à dose plus forte contre les prêles et les chiendents. Très volatil il doit être soigneusement incorporé, de même d'ailleurs que le butylate.

R. GUILLEMENET

Ingénieur d'Agronomie

POMMIER - POIRIER

TAVELURE

Actuellement, les projections sont faibles, surtout pour la tavelure du pommier, et à cause des basses températures, les risques de contamination sont réduits. Mais la végétation est partout à des stades sensibles, et dès le prochain réchauffement, les risques seront élevés.

En raison des précipitations de ces dernières semaines, le traitement que nous avons conseillé vers le 25 Mars doit absolument être renouvelé. Lorsque le traitement a été effectué plus récemment, on peut attendre le retour à une période plus chaude, à condition qu'il soit possible d'intervenir rapidement dans toutes les parcelles.

Attention : Il serait dangereux d'abandonner toute protection dans les vergers gelés, car lorsqu'on laisse la tavelure se développer, il est long et difficile de revenir ensuite à une situation saine.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire " POITOU - CHARENTES "

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES

G. LECHAPT

R. HUDE — B. MORIN

Imprimé à la Station le 11 Avril 1975 - Préc. Note : Bulletin n° 30 - MARS 1975

…/…

Nos petites parcelles (100 m2) nous interdisent-elles de saisir tout l'effet bénéfique d'une diminution de l'inoculum sur l'ensemble du champ ? Un réseau d'essais en grandes parcelles commun à l'ITCF et SOPRA réhabilite ainsi en 1974 le traitement de semences qui, avec un gain moyen de près de 3 qx/ha, s'avère rentable, dans la logique des dégâts sérieux de l'oïdium...

Traiter l'oïdium peut conduire à favoriser la rouille en déséquilibrant l'antagonisme naturel entre ces deux parasites.

Ce risque s'est manifesté clairement dans 4 essais sur les 10 essais où il y a eu rouille parmi les 15 essais menés avec le MILSTEM de 70 à 72.

Les parcelles les plus saines en oïdium sont alors celles où la rouille naine prend la plus grande extension, faisant perdre le bénéfice de cette protection; la mesure du calibre des grains traduit l'incidence grave de cette rouille, d'autant plus marquée que la protection vis-à-vis de l'oïdium était mieux assurée.

Que conclure en 1975 de ces faits livrés aux producteurs d'orge ?

La nécessité de lutter contre oïdium et rouille, justifie l'adjonction de dithiocarbamates à ces spécifiques oïdium :

soufre + manèbe = SILODOR (R.S.R.) ou TRIAL (GEIGY)
soufre + thirame = DARYL 96 (U.K)
tridemorphe + manèbe = CALIXINE M (B.A.S.F.)
ditalimfos + manèbe = NOLON (PEPRO)

Seul subsiste en spécifique le MILSTEM sur orge, fort de sa protection précoce et de la commodité certaine du traitement.

Hormis ce choix délibéré du traitement de semences, les faits recueillis à la Protection des Végétaux depuis cinq ans ne permettent pas de conseiller de tels traitements.

Les préconisations sont insuffisamment précisées pour prétendre situer ce recours dans les quelques cas où il s'est révélé intéressant, à postériori.

On connait par contre très bien les exigences très strictes de cette céréale en matière culturale et sans doute conviendrait-il en priorité de s'efforcer d'y satisfaire au mieux en cette période de semailles.

J.C. BETHUNE

Protection des Végétaux LILLE

P 186

TRAITEMENTS FONGICIDES SUR CEREALES

Le Service de la Protection des Végétaux poursuit depuis cinq ans la comparaison des divers produits fongicides sur céréales.

Ce recul nous a paru suffisant pour confronter, au sein d'un groupe de travail I.T.C.F. - I.N.R.A. - P.V., certains enseignements dégagés de ces nombreux essais.

Nous publions aujourd'hui les préconisations d'utilisation des fongicides spécifiques de l'oïdium sur orges de printemps, nous réservant de faire paraître mi-avril les préconisations de traitements plus polyvalents sur blé.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pensons en effet que, sauf cas aberrant, aucune décision de traitement ne peut être prise valablement d'ici cette date sur les seuls éléments de pronostic ou de constat actuel de maladies.

FONGICIDES SPECIFIQUES de l'OIDIUM et TRAITEMENT des ORGES de PRINTEMPS

Nombreux sont les agriculteurs qui attribuent à l'oïdium les aléas des rendements en orge de printemps ces dernières années ... Un recours généralisé aux divers fongicides anti-oïdium serait-il la solution ?

Six produits s'offrent au choix :

Au traitement de semences avec le MILSTEM de SOPRA à 1,3 l/qal (éthirimol) est venue s'ajouter une liste de spécialités appliquées en pulvérisation dès la manifestation des premiers symptômes (soit 10 % de feuillage atteint) :

MICROTHIOL Sp	de R.S.R.	à 10 Kg/ha	(soufre)
CALIXINE	de BASF	à 0,75 l/ha	(tridemorphe)
SAPROL	de SOVILO	à 1,5 l/ha	(triforine)
MILGO E	de SOPRA	à 1 l/ha	(éthyrimol)
PLONDREL	de DOW	à 2,5 l/ha	(ditalimfos)

Ces traitements constituent une assurance

On sait en effet qu'une attaque précoce d'oïdium réduit considérablement le système racinaire et se montre ainsi particulièrement dommageable sur cette culture exigeante qu'est l'orge de printemps.

Ce risque est d'autant plus grand qu'existe dans le voisinage un escourgeon atteint, assurant les contaminations dès les premières feuilles de l'orge.

Pourtant le bilan, sur cinq ans, de près de quarante essais de la Protection des Végétaux nous incite à la réserve :

Les gains de rendement sont peu fréquents et peu importants

On les relève de façon certaine

dans 3 essais sur 10 essais en 1973 ,

dans 4 essais sur 14 essais en 1974 ,

.../...